

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE FEMME DE LA FAMILLE,
ET DE L'ENFANCE



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

Dakar Le 22/05/2013

Objet : Propositions contribution de la CSO sur l'emploi

Je vous fais parvenir ci après la proposition de contribution de la cellule dans la perspective de publication par la DGP des expériences en matière de politique d'emploi dans les cahiers du Plan du Ministère de l'Economie et des Finances.

Elles contiennent la participation par les différents programmes du Ministère en charge de la femme et du développement social à la prise en compte de l'emploi non salarié des groupes vulnérables.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire à mon profond dévouement.

A Monsieur le Coordonateur de

La CSOP/PLCP

Signé

Serges Toure
[Signature]

SP
de remettre par
lettre.

Un
Merci pour l'ambition
mais étant donné que
cette contribution
avait déjà été préparée
par le PRP au fait de
respecter la conduite
de nos discussions
Merci et au revoir.

Sommaire

- I) Introduction
- II) La Situation de Référence de l'emploi au Sénégal
- III) La prise en compte des questions d'emploi par le Ministère
 - A) Volet Insertion
 - B) Volet MP MPE
- IV) La prise en compte des questions d'emploi par le Ministère
- V) La contribution des projets de Lutte contre la Pauvreté du MFEF dans la résolution des problèmes d'emploi
- VI) Le Système de financement
 - A) Au niveau de l'Insertion
 - B) Au Niveau des AGR et MP/MPE
- VII) Les difficultés liées constatées dans le financement de l'autonomisation des groupes vulnérables
- VIII) Perspectives et recommandations

Documents de Référence

- Notes Techniques Sur le (1) (1)

- Expérience des projets de lutte contre la pauvreté

Emploi des Jeunes : Enjeux et Stratégies

Introduction

Après la déclaration de l'assemblée générale des nations Unies pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, les états riches comme pauvres en ont fait un défi.

Dans cette perspective le Sénégal a eu à élaborer différentes stratégies avec des documents de référence comme les DSRP 1 et 2, la SNDES. Ces documents d'orientation stratégique ont permis la mise en œuvre de projets et programmes par les différents départements ministériels.

Celui en charge des questions de famille et de développement social a eu à mettre en œuvre différentes actions à travers des projets et programmes qui entre autres ont contribué à résoudre des questions d'emploi des couches vulnérables. La situation de l'emploi au Sénégal est jugée très préoccupante.

I) La Situation de Référence de l'emploi au Sénégal

Elle est très délicate. Le taux de Chômage est de 10,2% au niveau national alors qu'il est respectivement de 14,1%, 13,9%, 7,4% au niveau de Dakar Urbain, des autres centres urbains et du monde rural. Dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans, Il est de 12,7% au niveau national, alors qu'il est respectivement de 16,8%, 16,3%, 10,5% au niveau de Dakar Urbain, des autres centres urbains et du monde rural. (Source ANSD)

On note donc des disparités dans la prise en compte de l'emploi des jeunes. Plusieurs contraintes l'expliquent et parmi lesquelles: les performances insuffisantes enregistrées par l'économie nationale, la faiblesse des financements publics de l'emploi, les déficits en matière d'informations sur l'emploi et la formation.

A côté de ces contraintes, d'autres défis font face et on peut citer entre autres ; une demande d'emploi en croissance de plus en plus rapide, une population active de plus en plus jeune et surtout féminine, des emplois ruraux et informels de plus en plus précaires, un système de formation peu adapté aux besoins du marché (La proportion de demandeurs d'emploi reste élevée au Sénégal plus 92,1% des actifs occupés et plus 7,9% des chômeurs sont sans diplôme). On note aussi l'absence de l'Observatoire National sur l'Emploi et les Qualifications Professionnelles.

Malgré toutes ces contraintes liées à l'emploi, l'Etat du Sénégal a agi quand même dans ce secteur avec le concours de la puissance publique et du secteur privé

Les chiffres suivants sont assez illustratifs :

180 000 emplois de 2000 à 2011 dans le secteur privé (Rapport APIX 2011).

État du Sénégal emploie 90 000 agents fonctionnaires et non fonctionnaires.

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR AN

Plus de 100 000 par an.

Face à la complexité de ce phénomène, chaque secteur ou département ministériel essaie d'apporter sa contribution.

II) La prise en compte des questions d'emploi par le Ministère

Les couches vulnérables comptent parmi les jeunes filles et garçons, les femmes analphabètes, les hommes, le troisième âge, les handicapés et les personnes atteints par le VIH.

Souvent sans emploi, le Ministère par le biais des différents projets et programmes a permis à un certain nombre de mener des activités génératrices de revenus à travers le crédit. Parmi ces programmes, il ya le **PRP** (Programme d'Appui à la Stratégie, de Réduction de la Pauvreté), le **PAREP** (Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté), l'**AFDS** (l'Agence du Fonds de développement Social) le **PLCP/BAD** (Programme de Lutte Contre la Pauvreté).

Celui en charge du développement social l'a fait à travers ses différents programmes de lutte contre la pauvreté.

Parmi eux il y'a le **PRP**, le **PAREP**, l'**AFDS**, le **PLCP**, le **PELCP**

Dans le souci d'améliorer les conditions socioéconomiques des populations, ces programmes ont eu à participer à la lutte contre le sous emploi à travers notamment le financement d'AGR, de MP et MPE et la prise en compte de l'insertion de jeunes. Ces activités visent ainsi l'autonomisation des groupes cibles

III) La contribution des projets de Lutte contre la Pauvreté du MFEEF dans la résolution des problèmes d'emploi

La lutte contre le sous emploi s'est traduit par des financements à crédit à travers le portage pour permettre aux populations femmes surtout, mais jeunes d'accéder au crédit et financer des activités à travers des créneaux porteurs.

Le financement se traduit ainsi à travers les différents programmes.

A) Volet Insertion

Ce volet a pris en charge essentiellement des jeunes filles et garçons issus des CRETEF, CETF, et des centres d'enseignement professionnel mécanique.

A travers le parep et le PRP, des modules en GERME (Gérer mieux son entreprise et CREE Créer son entreprise leur sont livrés.) Un encadrement leur est donné pour la constitution de papiers administratifs et juridiques, une formation et un financement pour monter des entreprises : On en a trouvé plusieurs dans les zones d'intervention. Elles, concernent la couture, la restauration, le bâtiment, la charcuterie etc.

La situation se présente ainsi :

N° D'Ordre	Programme	Nombre de Projets Finances	Hommes,	Femmes	Total Bénéficiaires	Montant Financement
1.	PRP	115	113	202	315	316.022.845 F
2.	Parep	07	18	52	70	27.792.613 F
3.	Total	122	131	254	385	343.815.458 F

Ces projets ont donc généré des emplois et la cible est constituée de près de 98% de jeunes soit environ : 378 emplois.

Les secteurs les plus concernés sont l'électricité, le froid et la mécanique ; l'Agriculture, le BTP, la Menuiserie métallique, la restauration, la couture, la coiffure.

En plus du financement aux porteurs de projets, le PRP a appuyé les acteurs de l'insertion pour, notamment les SFD un montant de 154.460.289 F.

B) Volet MP et MPE

Les programmes de lutte contre la pauvreté, ont aussi financé l'autonomisation des groupes vulnérables à travers des MP et MPE.

N° D'Ordre	Programme	Nombre de Projets Financés	Hommes,	Femmes	Total Bénéficiaires	Montant Financement
1.	PRP		271	1434	1705	111.258.151 F
2.	PAREP	161.364.783 F
3.	AFDS	90				1.279.762.985 F
4.	Total					1.552.385.919 F

C) Volet AGR

Les AGR sont de petits financements destinés à des individus ou groupements, en majorité femmes et qui leur permet de mener du petit commerce.

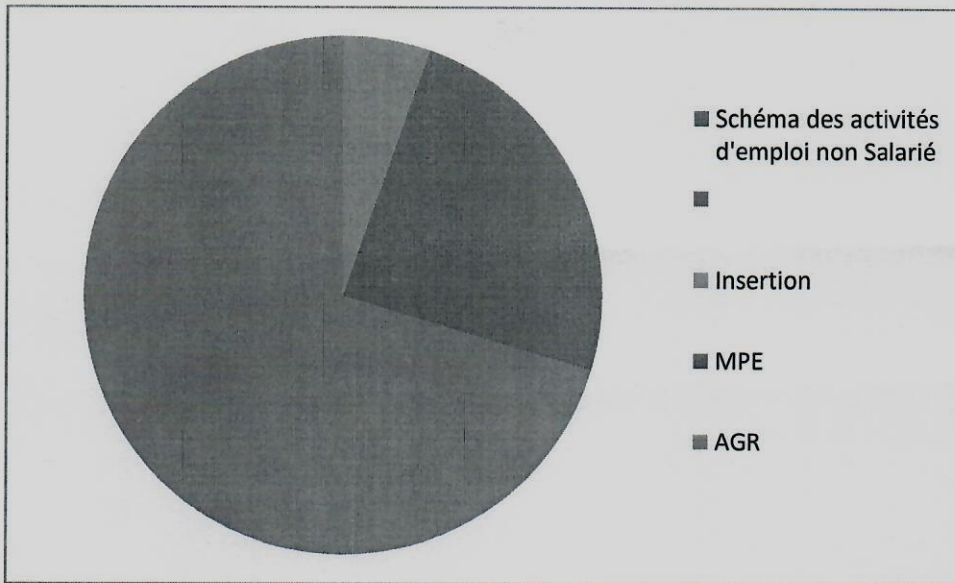
La situation est la suivante :

N° D'Ordre	Programme	Nombre de Projets Financés	Hommes,	Femmes	Total Bénéficiaires	Montant Financement
1.	PRP		384	3810	4194	321.700.000 F
2.	PAREP					157.776.000 F
3.	AFDS					
4.	PLCP				86.640	3.130.656. 345 F
5.	Total					3.610.132.345 F

Toutefois avec le refinancement du crédit revolving dans le PRP, les financements combinés ont atteint **900.000.000 F CFA** touchant 20.230 personnes. Ainsi donc le montant cumulé pour ces AGR atteint **4.510.132.345 F** touchant au total : **112.676 personnes**
Ainsi, Le financement lié aux AGR, PM/PME, et volet Insertion ayant servi à l'emploi salarié par les projets de lutte contre la pauvreté entre 2000 et 2012 se chiffrent ainsi :

N° D'ordre	Secteur	Montant
1.	Insertion	343.815.458 F
2.	MP/MPE	1.552.385.919 F
3	AGR	4.510.132.345 F
4.	Total	6.406.333.722 F

Le Schéma se présente ainsi



On remarque que les AGR occupent la plus grande partie réservée aux financements. Le volet insertion occupe la plus petite partie.

IV) Le Système de financement

A) Au niveau de l'Insertion

Dans les centres de formation, CRETEF, CETF, Centres d'Apprentissage de métiers, des modules en Germe et Cree sont dispensés avec l'aide du BIT.

Des cellules d'insertion sont créées au niveau départemental et régional avec l'aide du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et des autorités administrative.

Elles encadrent des jeunes issus de la formation technique et professionnelle dans le choix d'activités, la constitution, de dossiers, la mobilisation de l'apport, l'élaboration de projets et le financement auprès des SFD.

Avec le PRP la BRS (Banque Régionale de Solidarité a été désignée pour gérer le portefeuille de plus d'un Milliard.

Les projets inférieurs ou égaux à 5.000.000 F sont financés par les SFD partenaires de la BRS recrutés après un diagnostique institutionnel, opérationnel et technique après avoir mesuré leurs capacités managériales et d'intervention dans les zones d'intervention.

Les projets supérieurs à 5.000.000 F sont financés par la BRS.

Le financement est soutenu par des formations: Formation technique en gestion administrative et financière, formation sur les techniques de gestion de l'activité (embouche, poterie, maraîchage etc.).

B) Au Niveau des AGR et MP/MPE

Le système de financement utilisé est le portage, à travers des SFD sélectionnés après un processus d'étude sur leurs capacités techniques et managériales.

La dynamique communautaire est mise à contribution. Les caisses d'épargne et de crédit (CLEC) prennent le relais à la base pour être d'interface entre les adhérentes et les mutuelles.

Au niveau communautaire aussi, les groupements de quartier ou communautaires villageois servent de cadre d'information, d'identification, et de conseil aux promoteurs.

Les élus sont aussi impliqués dans le choix de la mutuelle porteuse des fonds.

C'est ainsi que dans le recouvrement, la communauté intervient pour aider au recouvrement car ayant été associé dès le début aux différents choix dans l'identification des promoteurs et des projets.

Les services techniques du développement communautaire, de l'action sociale et du développement local signent des protocoles d'accord et interviennent pour appuyer et conseiller les promoteurs dans l'élaboration des projets, la formation des bénéficiaires et le suivi des activités et le suivi des remboursements.

Les SFD convoquent les comités de crédit après dépôt des projets. Ils sont chargés du choix définitif des promoteurs et de projets, octroient les prêts et supervisent les remboursements.

Il y'a aussi des actions d'alphabétisation dans les langues du milieu.

En plus de la formation, des infrastructures socio-écomiques sont aussi réalisées pour permettre surtout aux femmes d'alléger leurs travaux afin de se pouvoir se consacrer à l'activité productive. Ce sont les infrastructures hydrauliques, celles de post récoltes (moulins à mil, décortiqueuses, batteuses) cases de santé, de foyer, garderies d'enfants, écoles primaires, pistes de production.

Ceci aide les promoteurs à mieux comprendre la gestion de leurs activités et à les autogérer

Les financements de ces programmes bien qu'ayant permis l'autonomisation des groupes vulnérables à travers la promotion, de l'emploi non salarié ont connu aussi des difficultés.

V) Les difficultés liées constatées dans le financement de l'autonomisation des groupes vulnérables

- Les mutuelles partenaires ne respectent pas leurs engagements dans le suivi du remboursement du crédit par les bénéficiaires.

- Les termes des protocoles d'accord qui conditionnent le refinancement par les mutuelles au cas où le remboursement du montant prêté atteint 80%, pose problème car les SFD utilisent l'argent payé pour financer leur propre clientèle.
- Les sommes octroyées surtout dans les activités liées au petit commerce, sont souvent très petites et sont frappées d'un retard dans l'octroi du financement et la continuité du crédit revolving. Cela les pousse souvent à utiliser cet argent pour résoudre des problèmes sociaux.
- Les cadres sociaux communautaires (comités locaux de concertation) et les services techniques n'appuient pas le système de pérennisation. A la fin des programmes ils n'appuient plus les populations.
- Dans le volet Insertion, les jeunes sont souvent confrontées à des problèmes financiers pouvant leur permettre de constituer leurs dossiers juridiques et leurs apports.
- La part occupée au financement de l'insertion est faible par rapport aux AGR et MP, MPE. Des problèmes d'information et de fonctionnalité des cellules d'insertion au niveau régional peuvent l'expliquer

VI) Perspectives et recommandations

Le MFEEF est impliqué dans la gestion d'autres programmes de lutte contre la pauvreté tels que le PIDES (Programme Intégré de Développement Economique et Social) financé par la coopération Italienne, le Programme d'appui à l'entrepreneuriat des femmes de la BID, le programme d'appui à l'autonomisation des jeunes et des filles de la BAD, et le PRP/PRODES du PNUD.

Au regard des contraintes notées dans les programmes passés des dispositions devraient être prises pour une meilleure prise en charge des questions d'emploi.

- Le portefeuille de crédit doit être géré par le SFD. Ceux ci doivent être choisis par leur professionnalisme. Ils doivent être appuyés en moyens et en formation pour mieux assurer leurs missions, surtout dans le suivi des remboursements
- Le refinancement des activités doit se faire au fur et à mesure des remboursements pour permettre d'avoir un volume important d'encours de crédit et d'élargissement des potentiels bénéficiaires. Cela doit figurer dans les protocoles avec les SFD et un respect strict par ces derniers pour éviter que les sommes remboursées servent au financement de leur propre clientèle.
- Toute distribution informelle comme c'est le cas pour certains fonds peut créer des taux d'impayés importants car les débiteurs pensent souvent que ce sont des fonds politiques

- Augmenter le volume de financement dans les montants octroyés surtout dans les activités liées au petit commerce, et éviter que les promoteurs n'attendent longtemps pour recevoir leurs fonds. Cela peut les amener souvent à utiliser le crédit pour résoudre des problèmes sociaux et les rendre dépendant de ce système.
- Les cadres sociaux communautaires (comités locaux de concertation) et les services techniques doivent être préparés à mieux appuyer le processus de pérennisation après la fin des programmes.
- Alléger les procédures et diminuer les frais d'apport dans le financement des projets d'insertion, de MP, MPE pour permettre aux jeunes de mieux accéder aux financements.
- Mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès des jeunes porteurs de projets d'insertion, de MP et MPE pour mieux prendre en compte l'emploi de ces derniers.
- Promouvoir la micro assurance santé dans ces programmes de financement de crédit. Cela devra permettre de réduire le risque en cas de maladies ou décès
- Développer le système de transfert auprès des ménages très pauvres pour que le crédit leur permette de mieux s'autonomiser.
- Mettre en place un système de registre unifié des ménages et un système d'information sur l'emploi pour avoir la situation de pauvreté des zones et de l'évolution de l'emploi.
- Intégrer l'Alphabétisation et surtout fonctionnelle pour permettre aux promoteurs de mieux maîtriser la gestion des projets pour mieux assurer la pérennité.
- Développer des infrastructures socio économiques pour mieux alléger les travaux des femmes surtout et appuyer les activités productives ; (apport de l'eau etc)